



**DELIBERATION N° 21/058 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE L'EX.
ROUTE DÉPARTEMENTALE 268 EN TRAVERSE DE LIVIA**

**CHÌ APPROVA A CUNVINZIONI RILATIVA À L'ASSESTU DI L'ANZIANA RD 268
DA TRAVERSA DI L'IPERCENTRU DI LIVIA**

REUNION DU 28 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit avril, la commission permanente, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Isabelle FELICIAGGI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 fixant les modalités de financement des travaux sur le réseau routier national en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération de la commune de Livia,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans l'hypercentre de la traversée de Livia en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, ainsi que son financement tel que décrit dans le rapport ci-annexé, pour un montant total de **657 250 € HT, soit 722 975 € TTC**, financé sur l'opération 1121M013 - Aménagement de la traversée de Livia.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :

Collectivité de Corse : **474 810 € HT**
Commune de Livia : **182 440 € HT**

ARTICLE 3 :

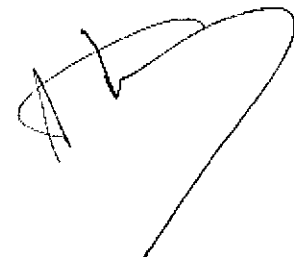
AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de Livia.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2021/113/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI RILATIVA À L'ASSESTU DI L'ANZIANA RD
268 DA TRAVERSA DI L'IPERCENTRU DI LIVIA**

**CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE L'EX.
ROUTE DÉPARTEMENTALE 268 EN TRAVERSE DE LIVIA
HYPERCENTRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

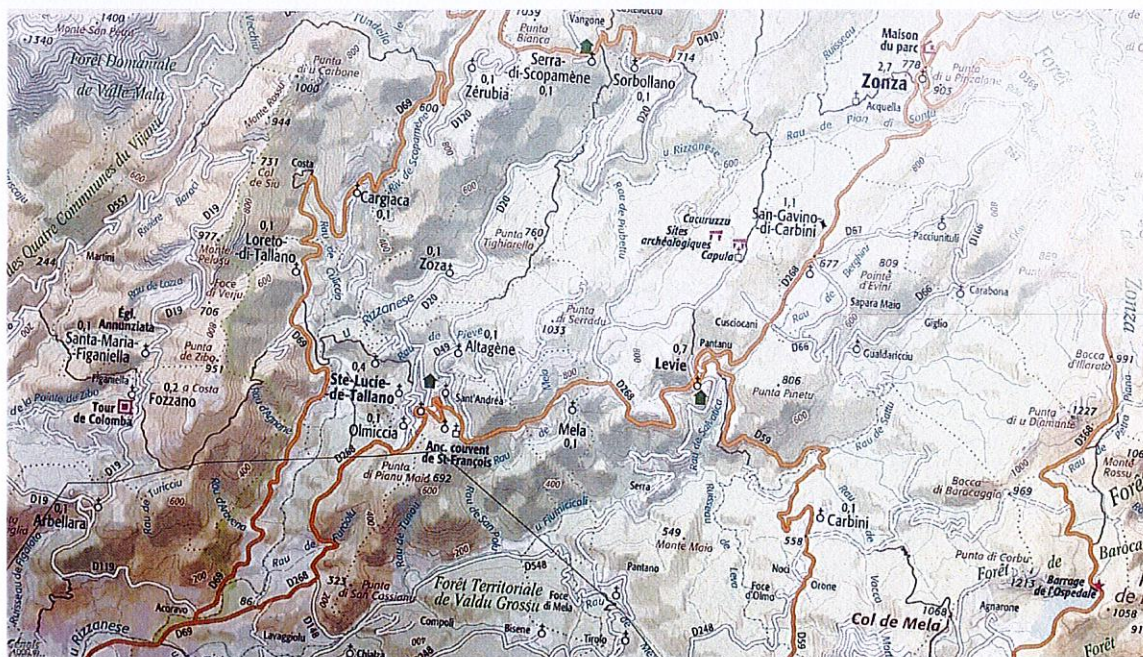
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de Livia pour la réalisation du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse de Livia ex. RD 268.

I. OBJET DE L'OPERATION

L'ex. RD 268 assure la desserte de l'Alta Rocca. Elle représente un axe structurant du réseau routier du Pumontu et possède un rôle économique de grande importance notamment pour son rôle de désenclavement.

La section étudiée dans un premier temps correspond à l'ex. RD 268 dans la traversée de l'agglomération de l'hypercentre de Livia entre la mairie et le carrefour avec l'ex. RD 59. L'aménagement de la traverse globale, y compris sur l'ex. RD 59 sera proposé dans un second temps. Les études sont en cours. Il est joint en annexe au rapport un plan de situation.

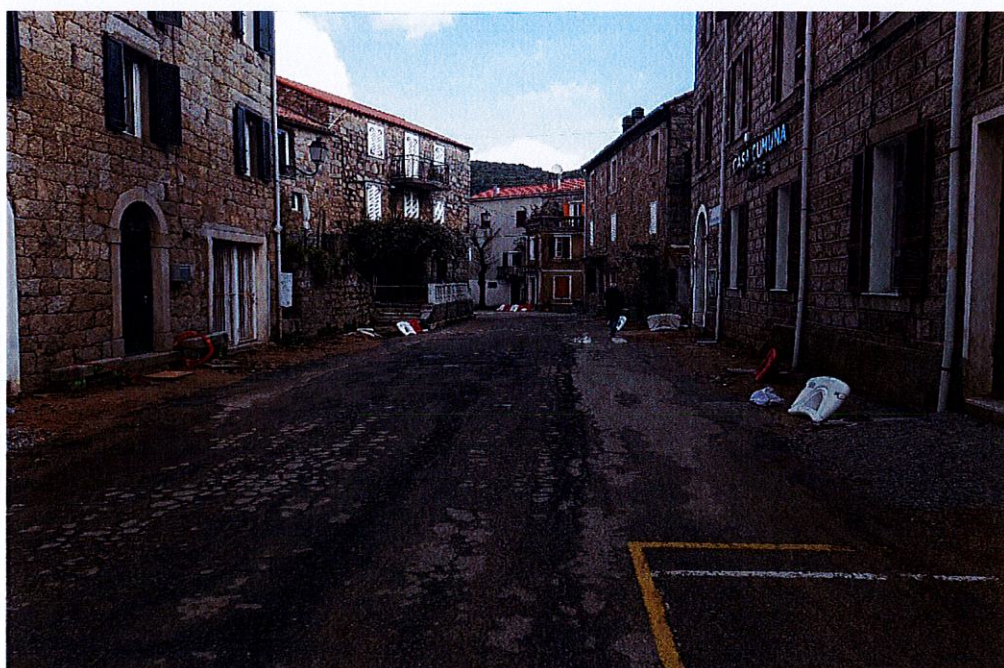


II. SITUATION ACTUELLE

L'ex. RD 268 dans la traversée de Livia et notamment dans l'hypercentre est une chaussée dont la structure est très dégradée. De plus, les récents travaux

d'assainissement entrepris par la commune ont détérioré la continuité des cheminements piétons.

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 280 m, constitue le cœur du village, la perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route. Cette zone comporte la mairie, la poste et une fontaine.



III. OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- diminuer la vitesse dans la traverse,
- créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- supprimer le stationnement par la création d'une zone de rencontre,
- remettre en état la chaussée,
- réaliser l'assainissement pluvial de la traverse par la pose d'un caniveau central en pierre.

IV. AMENAGEMENT PROJETE

L'aménagement de cet hypercentre consiste à réaliser un plateau traversant surélevé « zone de rencontre » sur une longueur d'environ 280 m.

L'aménagement projeté a les caractéristiques suivantes :

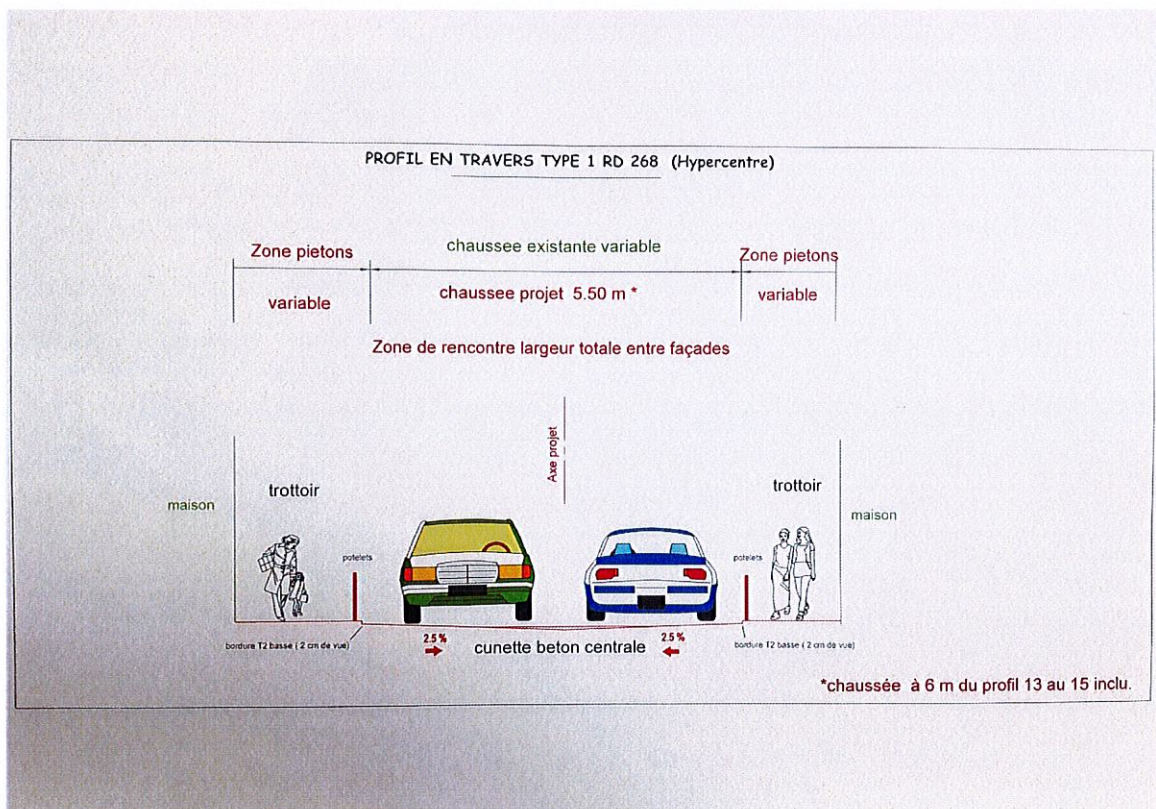
Géométrie

- Espace voirie : chaussée en V en enrobé grenailier avec deux voies de 2,45 m de large ; ainsi qu'un caniveau centrale circulaire de 60 cm de largeur portant la chaussée à une largeur de 5,50 m.
- Espace piéton : revêtement en pierre de largeur supérieur à l'existant. Cet espace est séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec de 2 cm de vue.

Structure de chaussée

La structure de chaussée est la suivante :

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement.
- 8 cm de grave bitume (GB3) en couche de base.
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.



Assainissement pluvial

Création d'un caniveau en V en pavés de granit d'une largeur de 0,60 m au centre de la chaussée.

Eclairage de la fontaine

Mise en place de spots encastrés au sol de part et d'autre de la fontaine.

Pose d'une armoire d'alimentation entièrement équipée avec raccordement à l'armoire de commande existante.

Dispositifs de retenue

Les murets existants sont rehaussés et des garde-corps y seront posés afin d'assurer une hauteur réglementaire.

Dispositifs anti-stationnement

Pose de potelets : tous les 3 m environ délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

Mobilier urbain

Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles.

Réalisation d'un panneau d'information pour les commerces.

Il est joint en annexe au présent rapport le dossier plan de l'aménagement.

V. COÛT DE L'OPERATION

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	41 520 €
Terrassement	3 200 €
Assainissement eaux pluviales	105 900 €
Murets et garde-corps	10 000 €
Voirie trottoirs	490 120 €
Eclairage public	3 580 €
Signalisation	2 550 €
TOTAL HT	657 250 €
TOTAL TTC	722 975 €

Soit un montant total arrondi à **730 000 € TTC**.

L'opération sera financée sur l'opération 1121M013 - Ex. RD 268 - Aménagement de la traversée de Livia.

III. FINANCEMENT

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, il est proposé la participation communale à hauteur de 10 % pour les prestations suivantes :

- Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, gardes corps, parapet sont cofinancés par la commune.
- Les travaux de type banc, corbeille, spots sont à la charge de la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, je vous propose :

- 1) D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans l'hypercentre de la traversée de Livia en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, ainsi que son financement tel que décrit dans le présent rapport, pour un montant total de **657 250 € HT, soit 722 975 € TTC**.

2) **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :

Collectivité de Corse : **474 810 € HT**

Commune de Livia : **182 440 € HT**

3) **DE M'AUTORISER** à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de Livia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT
DE L'EX. ROUTE DEPARTEMENTALE 268
DANS LA TRAVERSEE DE LEVIE HYPERCENTRE**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

ET :

La Commune de Levie, représentée par M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire de la commune,

VU la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de la Route départementale 268 dans la traversée de Levie hypercentre, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune de Levie, en date du _____,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de Levie au financement de l'opération « **Aménagement de l'ex. RD 268 dans la traverse de Levie hypercentre** » en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée à un montant total de 657 250 € HT, soit 722 975 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

▪ Collectivité de Corse :	474 810 € TTC
▪ Commune de Levie :	182 440 € TTC

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, plateaux surélevés, gardes corps. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).

ARTICLE 3 : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune en ce qui concerne les prestations suivantes : **aménagement paysagers, plantations, AEP, EU.**

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public (hors spots de la fontaine) n'est pas assurée par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage de remplacement du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 : Les participations de la commune de Levie se feront sous forme de fonds de concours au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC. Sont exclus du fond de concours les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (article 3).

ARTICLE 6 : La commune de Levie s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent.

Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier

Fait à Aiacciu, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de Levie,**

**Le Président du Conseil
exécutif
de Corse,**

**Alexandre de
LANFRANCHI**

Gilles SIMEONI

COMMUNE DE LEVIE
AMENAGEMENT HYPER CENTRE - RD 268

ESTIMATION SOMMAIRE

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total	Part. CoC	Part. Commune		
100	TRAVAUX PREPARATOIRES								
101	Installation et signalisation de chantier	Ft	1,00	8 000,00 €	8 000,00 €				
102	Dépose et repose de panneaux de signalisation	U	3,00	600,00 €	1 800,00 €				
103	Dépose de panneaux publicitaires	Ft	0,00	2 500,00 €	0,00 €				
105	Dépose et repose de banc en façade	U	17,00	300,00 €	5 100,00 €				
106	Dépose du mobilier urbain (jardinière)	Ft	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €				
107	Démolition panneau affichage face à mairie	U	1,00	500,00 €	500,00 €				
108	Dépose et repose de poteau d'incendie	U	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €				
109	Démolition de trottoir et maçonnerie en béton	M3	100,00	50,00 €	5 000,00 €				
110	Purges	M3	200,00	65,00 €	13 000,00 €				
111	Terrassements manuels, recherche de canalisation, détection de réseaux	Ft	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €				
112	Etudes d'exécution avec implantation des ouvrages et phasage	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €				
113	Dossier de récolement	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €				
114	Dépose et repose de dallage en pierre devant la mairie	m²	40,00	95,00 €	3 800,00 €				
	TRAVAUX PREPARATOIRES		Sous total 100		41 900,00 €	41 520,00 €	380,00 €		
200	TERRASSEMENTS								
201	Déblais en terrain de toute nature	M³	100,00	20,00 €	2 000,00 €				
202	Mise en dépôt des déblais	M³	100,00	12,00 €	1 200,00 €				
	TERRASSEMENTS		Sous total 200		3 200,00 €	3 200,00 €	0,00 €		
300	ASSAINISSEMENT PLUVIAL								
301	Regard de visite	U	5,00	850,00 €	4 250,00 €	0%	4 250,00 €		
302	Regard à grille de 60 x 60 concave	U	12,00	850,00 €	10 200,00 €	0%	10 200,00 €		
303	Regard à grille type profil T2	U	6,00	950,00 €	5 700,00 €	0%	5 700,00 €		
304	Caniveau CC1	MI	280,00	50,00 €	14 000,00 €	0%	14 000,00 €		
305	Plus value pour caniveau en V en pavés de granit de largeur 50 cm	M	280,00	60,00 €	16 800,00 €	0%	0,00 €	100%	16 800,00 €
306	Caniveau type CS1 pour raccord à l'existant au niveau de la fontaine	ML	50,00	80,00 €	4 000,00 €	0%	0,00 €	100%	4 000,00 €
307	Plus value pour caniveau type CS1 pierre pour raccord au niveau de la fontaine	ML	50,00	60,00 €	3 000,00 €	0%	0,00 €	100%	3 000,00 €
308	Mise à niveau des regard et bouches à clé	U	102,00	100,00 €	10 200,00 €	0%	0,00 €	100%	10 200,00 €
309	Buse béton diamètre 300	MI	30,00	110,00 €	3 300,00 €	0%	0,00 €	100%	3 300,00 €
310	Buse béton diamètre 400	MI	15,00	130,00 €	1 950,00 €	0%	0,00 €	100%	1 950,00 €
311	Géotextile tissé sur chaussée donc 100% CDC	M²	3 300,00	5,00 €	16 500,00 €	0%	0,00 €	100%	16 500,00 €
312	Géomembrane polyéthylène pour trottoir	M²	1 500,00	10,00 €	15 000,00 €	0%	0,00 €	100%	15 000,00 €
313	Raccordement au réseau existant	U	2,00	500,00 €	1 000,00 €	0%	0,00 €	100%	1 000,00 €
	ASSAINISSEMENT PLUVIAL		Sous total 300		105 900,00 €	80 940,00 €	24 960,00 €		
400	MURET ET GARDE-CORPS								
401	Muret parapet en pierres à rehausser (h. totale 0,60 m)	MI	20,00	200,00 €	4 000,00 €				
402	Plus value pour muret parapet en pierres sèches à rehausser (h. totale 0,60 m)	MI	20,00	100,00 €	2 000,00 €	0%	0,00 €	100%	2 000,00 €
403	Garde corps sur muret parapet (45 cm)	MI	20,00	120,00 €	2 400,00 €				
404	Plus value pour garde-corps modèle particulier sur muret parapet et escalier (h. 45 cm)	MI	20,00	80,00 €	1 600,00 €	0%	0,00 €	100%	1 600,00 €
	MURET ET GARDE-CORPS		Sous total 400		10 000,00 €	6 400,00 €	3 600,00 €		
500	VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS								
501	Sciage de chaussée	MI	30,00	5,00 €	150,00 €				
502	Décassement de chaussée	M³	1 000,00	35,00 €	35 000,00 €				
503	Rabotage de chaussée existante	M²	1 500,00	15,00 €	22 500,00 €				
504	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 (ép. 0,20 m)	T	1 560,00	40,00 €	62 400,00 €				
505	Fourniture de béton pour trottoir	M²	1 400,00	55,00 €	77 000,00 €				
506	Plus value pour pierre en granit sur trottoir	M²	1 400,00	60,00 €	84 000,00 €	0%	0,00 €	100%	84 000,00 €
507	Grave Bitume (ép. 0,16 m)	T	670,00	100,00 €	67 000,00 €				
508	Couche d'imprégnation	M²	3 300,00	3,50 €	11 550,00 €				
509	Couche d'accrochage	M²	5 100,00	1,00 €	5 100,00 €				
510	Béton bitumineux	T	350,00	110,00 €	38 500,00 €				
512	Plus value pour béton bitumineux granulé	M²	1 550,00	16,00 €	24 800,00 €	0%	0,00 €	100%	24 800,00 €
513	Bordure T2 béton	MI	600,00	35,00 €	21 000,00 €				
514	Plus value pour bordure T2 en pierres (2 cm de vue)	M	300,00	30,00 €	9 000,00 €	0%	0,00 €	100%	9 000,00 €
516	Potelet anti-stationnement	U	200,00	70,00 €	14 000,00 €	0%	0,00 €	100%	14 000,00 €
517	Potelet anti-stationnement amovible	U	20,00	90,00 €	1 800,00 €	0%	0,00 €	100%	1 800,00 €
518	Panneau d'information (pour commerces)	U	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €				
519	Jardinière	U	5,00	900,00 €	4 500,00 €	0%	0,00 €	100%	4 500,00 €
520	Corbeille	U	4,00	330,00 €	1 320,00 €	0%	0,00 €	100%	1 320,00 €
	VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS		Sous total 500		490 120,00 €	340 200,00 €	149 920,00 €		
600	ECLAIRAGE PUBLIC								
601	Spot encastré	U	2,00	4 100,00 €	8 200,00 €	0%	0,00 €	100%	8 200,00 €
602	Armoire d'alimentation entièrement équipé (protection, enveloppe étanche, transformateur 24V, ...)	U	1,00	1 600,00 €	1 600,00 €	0%	0,00 €	100%	1 600,00 €
603									
604	Câble d'alimentation 2 x 2,5 mm²	MI	20,00	3,00 €	60,00 €	0%	0,00 €	100%	60,00 €
605	Fourreau Ø60 mm	MI	20,00	30,00 €	600,00 €	0%	0,00 €	100%	600,00 €
606	Raccordement de l'armoire d'alimentation à l'armoire de commande existante	Ft	1,00	500,00 €	500,00 €	0%	0,00 €	100%	500,00 €
	ECLAIRAGE PUBLIC		Sous total 600		3 580,00 €	0,00 €	3 580,00 €		
700	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE								
701	Marquage peinture pour "plateau zone 30"	M²	50,00	15,00 €	750,00 €				
702	Panneau d'entrée d'une zone 30 (B30)	U	3,00	300,00 €	900,00 €				
703	Panneau fin d'une zone 30 (B51)	U	3,00	300,00 €	900,00 €				
	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE		Sous total 700		2 550,00 €	2 550,00 €	0,00 €		
TOTAL				TOTAL HT	657 250,00 €	474 810,00 €	182 440,00 €		
				TVA 10%	65 725,00 €	52 380,00 €	13 145,00 €		
				TOTAL TTC	722 975,00 €	527 390,00 €	195 585,00 €		

**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES
DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION**

NATURE	QUI INTERVIENT ?	ET DANS QUEL CADRE ?
A) Chaussée 1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chainette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
B) Bandes de stationnement longitudinales	Commune	Sans conditions particulières
C) Sites et bandes cyclables 1 Bandes cyclables 2 Pistes cyclables 3 Voies vertes	cf "chaussée" cf "trottoir" cf "trottoir"	cf "chaussée" cf "trottoir" cf "trottoir"
D) Ouvrages 1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit par la CdC	commune	Sans conditions particulières
E) Accotements Fossés Talus Terre-pleins	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
F) Trottoirs	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
G) Plantations	Commune	Sans conditions particulières
H) Egoûts EP - EU	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
I) Signalisation 1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale	commune	Sans conditions particulières
J) Feux	Commune	Sans conditions particulières
K) Eclairage public	Commune	Sans conditions particulières
L) Mobilier urbain	commune	Sans conditions particulières